



2^{ème} EPREUVE DU CIRCUIT REGIONAL HAUTS-DE-FRANCE FLEURET M15 individuel (OPEN)

Date : dimanche 3 décembre 2023

Lieu : Salle d'armes – Complexe Calypso – 1^{er} étage – 730 rue Roger Martin du Gard – 62100 CALAIS
Coordonnées GPS : Latitude : 50.95602 Longitude : 1.88945

Horaires :

M 15 H et D	Appel	10 h 00
	Scratch	10 h 15
	Début	10 h 30

Ouverture de la salle : 8 h

Correspondant : M. Cédric CRUSSARD – président – 06.32.24.37.96
calaisescrime@gmail.com

Formule : Cf. Règlement Sportif du Comité Régional Escrime HdF
1 tour de poules sans éliminés – tableau d'élimination directe sans repêchage. La 3^{ème} place n'est pas tirée.

Inscriptions : Le **mercredi 29 novembre 2023** (23H59 dernier délai) est fixé comme date limite d'engagement.
Ils seront effectués exclusivement par les clubs, en ligne sur le site de la FFE

<http://dirigeant.escrime-ffe.fr/>

Pour les étrangers, les inscriptions se feront par mail : calaisescrime@gmail.com (présentation de la licence à la table d'inscription)

Engagements : droit d'engagement de **10 €** par tireur.

A payer obligatoirement en ligne sur Helloasso en cliquant sur le lien suivant ou le QR code <https://www.helloasso.com/associations/cercle-des-armes-de-calais/evenements/circuit-regional-fleuret-m15-dimanche-3-decembre-2023>



En cas d'absence non signalée de tireurs engagés, les responsables du club concerné ou à défaut les autres tireurs présents doivent s'acquitter des frais d'engagement des tireurs absents, sous peine de ne pouvoir participer à la compétition.

Si tous les tireurs d'un même club engagés sont absents, le droit pour ce club de participer à la prochaine compétition fédérale est conditionné par la justification du paiement des droits d'engagement au club organisateur.

Arbitrage : 1 arbitre à partir de 4 tireurs au quota club

Equipement : Cf. Règlement FFE

Règlement : Cf. cahier des charges FFE et Comité régional

Récompenses : Les 4 premières filles et les 4 premiers garçons sont récompensés

Accès aux pistes : outre les tireurs, l'accès aux pistes sera autorisé au comité organisateur, aux arbitres et aux maîtres d'armes

Directoire technique : Il sera formé et affiché avant le début de l'épreuve. Pour le bon déroulement de la compétition, il pourra être amené à prendre toute décision, en conformité avec le règlement de la FFE

Restauration : Une buvette sera disponible sur place pendant toute la durée de la compétition. Paiement CB accepté.



Pas-de-Calais
Mon Département